

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023

Dans la continuité des actions engagées depuis 2012 pour la réduction des quantités de déchets produits sur son territoire, la COBAS met en œuvre un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2023.

## Axe 1 La sensibilisation

Actions pendant la  
SEDD et la SERD

\*

La prévention sur les  
événements du  
territoire

\*

Actions auprès des  
résidences,  
établissements de  
tourisme et  
associations

\*

La prévention au  
travers du programme  
pédagogique

## Axe 2 Gestion des biodéchets

Continuer le  
compostage individuel  
et collectif

\*

Le lombricompostage

\*

La lutte contre le  
gaspillage alimentaire

\*

La gestion des  
biodéchets des gros  
producteurs

## Axe 3 La consommation responsable

Le réemploi

\*

La réparation

\*

L'économie de la  
fonctionnalité

\*

L'achat responsable

## Axe 4 Les entreprises

Les déchets du  
nautisme

\*

Les déchets des  
métiers de bouche

\*

Les autres déchets  
des entreprises

## Axe 5 Réduction de la consommation de papier

Le dispositif Stop Pub

\*

La réduction des  
imprimés non  
sollicités

\*

La réduction des  
papiers de bureaux

## Axe 6 Eco exemplarité de la collectivité et communes

La réduction des  
déchets résiduels et  
taux de valorisation

\*

Utilisation de  
consommables  
« éco labellisés »

\*

Valorisation des  
déchets organiques

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**Objectif : -19kg/hab./an**